

Alleins
Charleval
Lambesc
La Roque d'Anthéron
Mallermort
Rognes
Saint Cannat
Saint Estève Janson



Membres Titulaires du Comité : 16

En Exercice : 16

Présents : 10

Représentés : 1

L'an deux mille vingt-six le 24 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 25/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard, titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Guillaume SORBA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Membres Titulaires et Suppléants du Comité Présents	Jacky GERARD, Guillaume SORBA, Christophe HOCMARD, Edmond CAIRE, Philippe RAZEYRE, Claudine NICOLAS, Dimitri FARRO, Paula EDENWEIL, Evelyne MOUTOMAILLE, Pierre PEIRANO
Membres Titulaires du Comité Absents	Catherine MOYEMONT-GAILDRY, Gerald OSTIANTE, Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD,
Membres Titulaires du Comité Représentés	Sophie JARDINOT donne pouvoir à Jacky GERARD

AUGMENTATION COTISATIONS COMMUNES MEMBRES

EXPOSE :

Comme vu dans le rapport des orientations budgétaires adopté le 16/04/2026, les participations actuelles des communes membres du Syndicat de Sainte Anne ne suffiront plus à couvrir les dépenses annuelles.

Notamment à cause du passage au CFU contraignant la dématérialisation des transmissions budgétaire au contrôle de la légalité, engendrant des frais supplémentaires annuels.

Lors de ce même Comité du 16/04/2026, les représentants des communes membres présents ont choisi l'augmentation de 25%.

Il convient donc de fixer les nouvelles participations annuelles à :

✓	Alleins	⇒ 250.00 €
✓	Charleval	⇒ 250.00 €
✓	St Esteve Janson	⇒ 250.00 €
✓	Lambesc	⇒ 500.00 €
✓	La Roque d'Antheron	⇒ 500.00 €
✓	Mallermort	⇒ 500.00 €
✓	Rognes	⇒ 500.00 €
✓	St Cannat	⇒ 500.00 €

DÉLIBÈRE :

Article 1er :

Les participations annuelles des communes membre seront à compter de l'année 2026 conformes à celles présentées ci-dessus

Vote du Budget PRIMITIF 2026 - Vote : approuvé à l'unanimité des 11 voix présentes et représentées

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Pour extrait conforme, M. Jacky GERARD, Président
Délibération n° 2026-009
Saint-Cannat le : 24 avril 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MONUMENT AUX HÉROS ET MARTYRS DE S^TE ANNE
12 Juin 1944

Le Président,

Acte Rendu Exécutoire après :

Envoi en Sous-Préfecture le : 01/06/26
Affichage le : 01/06/26